

## L'édito



VINCENT FRAGNIÈRE  
RÉDACTEUR EN CHEF  
VINCENT.FRAGNIERE@LENOUVELLISTE.CH

## UNE HACHE DE GUERRE À ENTERRER

**L**es communes touristiques valaisannes auront deux fois plus de moyens qu'aujourd'hui pour améliorer leur produit. Grâce à l'augmentation des taxes de séjour permise par la nouvelle loi, le montant total va passer de 25 à environ 50 millions de francs. Affecté uniquement à l'offre touristique, car il s'agit d'une taxe et pas d'un impôt. Et payé uniquement par l'hôte, qu'il soit locataire ou propriétaire.

Cette démarche intervient après dix années difficiles dans le secteur touristique. Dans certaines communes, au début, elle a pris la forme d'une revanche après l'acceptation de la Lex Weber.

Dans d'autres, les propriétaires de résidences secondaires ont été mis trop rapidement devant le fait accompli.

Mais aujourd'hui, les choses semblent avoir évolué. Avec des deux côtés, une plus grande compréhension de l'autre.

La majorité des communes ont compris que le propriétaire de résidences secondaires était un hôte à part entière de la station et même un ambassadeur de cette dernière dans le reste du pays. Elles ont donc tout intérêt à expliquer leur démarche de rentrées financières supplémentaires pour obtenir, si ce n'est pas une adhésion, au moins une compréhension. En prouvant, sur le

long terme, à quoi servira très clairement cet argent.

L'exemple de Chalais, qui vient de demander aux propriétaires de se constituer en assemblée pour pouvoir discuter, est à sui-

### LA MAJORITÉ DES COMMUNES ONT COMPRIS QUE LE PROPRIÉTAIRE DE RÉSIDENCE SECONDAIRE ÉTAIT UN HÔTE À PART ENTIÈRE DE LA STATION.

vre et démontre clairement un changement d'état d'esprit. Ces propriétaires, eux, doivent

comprendre que pendant de plusieurs années, ils ont pu bénéficier des infrastructures de leur commune d'accueil sans devoir en payer le juste prix.

Aujourd'hui, ils déboursent en moyenne en Valais 250 francs de plus que par le passé. Mais la plupart des communes ont amélioré leurs produits avec notamment ces fameux pass pour des produits touristiques qui, par exemple à Verbier, rendent gratuit le produit Téléverbier l'été.

Et pour ceux qui ne s'intéressent pas à ces produits, ils doivent comprendre que la tranquillité a un prix.

**Lire également en pages 2-3**